

Greffé
du Tribunal de Commerce de
AMIENS
M. Loïc BERNARD, Greffier
BP 0201
80002 AMIENS CEDEX 1
Cpte SG 000 206 120 85 clé 47

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : CC

Concernant :

Sté FEMINA STYL
6 rue des Trois Cailloux
80000 AMIENS

Dépôt effectué par :

ELFA SOCIETE D'ETUDES JURIDIQUES
ECONOMIQUES
Immeuble Athena Rue
Mathias Sandorf
80440 BOVES

Numéro RCS : AMIENS B 350 976 551

<11235/1989B00222>

Pièces déposées le 23/11/2007

Numéro : 2072542

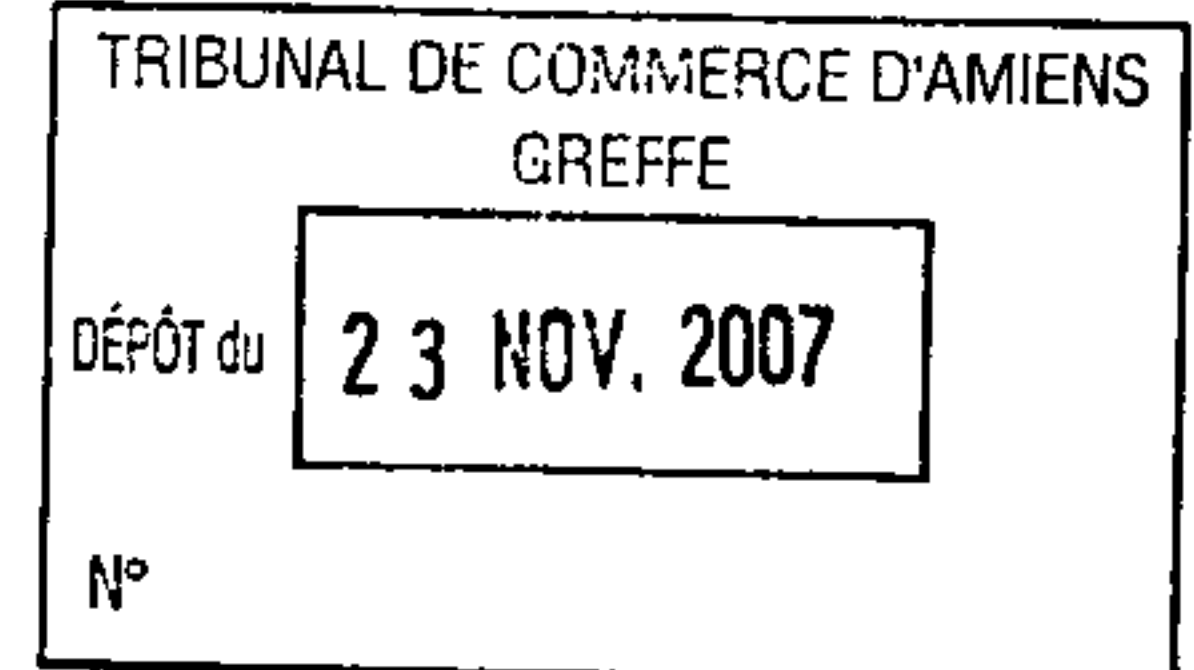
Ordonnance du Président du 23/11/2007

- Nomination de Commissaire aux apports
Désignation de la SARL GILLES MERCIER AUDIT en
qualité de commissaire aux apports

Le Greffier,



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS**



LE SOUSSIGNE :

Monsieur Serge GARNIER - Avocat -
Demeurant à BOVES (80) - rue Mathias Sandorf,

Agissant pour le compte de :

- la Société FEMINA STYL, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 320 000 Euros, dont le siège social est à AMIENS (80) – 6 rue des Trois Cailloux et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (80), sous le numéro 350 976 551 ;
- la société MILLEVOYE IMMOBILIER, Société Anonyme, au capital de 609 796,07 Euros, dont le siège social est à AMIENS (80) – 21 rue Millevoye et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS (80), sous le numéro 631 720 034 ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires chargés, conformément aux articles L 225-121 et L 236-11 du Code de Commerce et à l'article 169 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société FEMINA STYL, susvisée, par la société MILLEVOYE IMMOBILIER, susvisée également.

ETANT PRECISE ICI QUE :

- Que la société FEMINA STYL est appelée à détenir dans les prochains jours et en toute hypothèse avant la signature du projet de fusion, la totalité des 400 000 actions de 1,5244 Euros chacune composant le capital social de la société MILLEVOYE IMMOBILIER,

de sorte que l'opération projetée ne nécessitera pas l'établissement du rapport d'un Commissaire à la fusion tel qu'il est visé à l'article L 236-10 du Code de Commerce, conformément à l'article L 236-11 du même code.

ETANT RAPPELE QUE :

- Les Commissaires aux Comptes, Titulaire et Suppléant, de la société FEMINA STYL sont :



*** COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :**

AUDIT-CONSEIL-DIAGNOSTIC-GESTION, domiciliée 57 Chaussée Jules Ferry - 80090 AMIENS.

*** COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :**

Monsieur Jean-Claude LEFEVRE, domicilié 605 rue Saint Fuscien - 80090 AMIENS.

- Les Commissaires aux Comptes, Titulaire et Suppléant, de la société MILLEVOYE IMMOBILIER sont :

*** COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :**

AUDIT-CONSEIL-DIAGNOSTIC-GESTION, domiciliée 57 Chaussée Jules Ferry - 80090 AMIENS.

*** COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :**

Monsieur Jean-Claude LEFEVRE, domicilié 605 rue Saint Fuscien - 80090 AMIENS.

Vous en remerciant par avance,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Fait à BOVES
Le 16 novembre 2007

Serge GARNIER
Avocat – Conseil Fiscal



ORDONNANCE :

Nous, **Jacques RICHARD**, Président du Tribunal de Commerce d'AMIENS, assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article 69 de la loi du 24 Juillet 1966 ;

Désignons la SARL GILLES MERCIER AUDIT

Commissaire aux comptes, demeurant à BOVES (80440) rue Mathias Sandorf

En qualité de Commissaire aux apports avec mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion par la SA MILLEVOYE IMMOBILIER dont le siège social est à AMIENS 21 rue Millevoye à la SAS FEMINA STYL dont le siège social est à AMIENS 6 rue des Trois Cailloux et les avantages particuliers qui peuvent en résulter

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AMIENS.

Donnée à Amiens, le 23 NOV. 2007

Le GREFFIER



Le PRESIDENT.



DATE 23 NOV. 2007
POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL DÉLIVRÉ
PAR LE GREFFIER SOUSSIGNÉ
SUR 3 PAGE 5

